

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par

Mme Grommerch, M. Jacquat, Mme Poletti et M. Courtial

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 68.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la double peine introduite en juillet dernier, qui prévoit notamment que le tribunal de commerce peut aussi enjoindre à l'entreprise de rembourser tout ou partie des aides financières publiques qui lui ont été versées au titre de l'établissement concerné par le projet de fermeture.